

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL242

présenté par
M. Eliaou, Mme Dubost, M. Mis et M. Mazars

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 6 concerne les systèmes d'information utiles au traitement des données des patients atteints de Covid-19, et qui sont indépendants techniquement et juridiquement du projet de l'application Stop Covid.